

## DECISION N° DEC\_103\_2023

### Tarifs des animations sportives Vacances, extra-scolaire et activités sportives et de bien-être

Les animations et activités sportives encadrées par des animateurs de la Ville de Sélestat permettent aux plus jeunes de s'éveiller à la pratique sportive et de découvrir une large palette d'activités.

Ces tarifs sont fixés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

	Tarif	
	Sélestadien ou Villégiature	Hors Sélestadien
<b>Animations sportives vacances scolaires</b>		
<i>Vacances d'automne, d'hiver, de printemps et d'été pour les enfants de 6 à 11 ans</i>		
Tarif journalier <i>Petites et grandes vacances</i>	6,00 € /enfant	7,00 € /enfant
Tarif hebdomadaire petites vacances <i>Semaine du lundi au jeudi soit 4 jours</i>	18,00 € /enfant	21,00 € /enfant
Tarif hebdomadaire grandes vacances <i>Semaine du lundi au vendredi soit 5 jours</i>	24,00 € /enfant	28,00 € /enfant
<b>Animations sportives hors vacances scolaires</b>		
Eveil sportif enfant de 3 à 4 ans	15,00 € /trim/enfant	18,00 € /trim/enfant
Multisport enfant de 5 à 11 ans	15,00 € /trim/enfant	18,00 € /trim/enfant
<b>Activités sports bien-être</b>		
<i>Hors vacances scolaires</i>		
Renforcement musculaires et marche nordique à partir de 18 ans	15,00 € /trim/personne	18,00 € /trim/personne

## LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

**En application** de la délibération du Conseil municipal n°11 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

**Décide de fixer** avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2024** les tarifs des animations sportives Vacances, extra-scolaire et activités sportives et de bien-être , comme indiqué ci-dessus.

*Direction des Finances/Delphine HEIM*

Fait à Sélestat, le 28/12/2023

Le Maire :  
Marcel BAUER